



dessin B. NICOLAS

**À pied, à vélo, à vtt, à cheval ou en courant,
j'adopte la Luberon attitude !**

TROUPEAUX ET CHIENS DE PROTECTION !

Quelques réflexes à adopter

Le Luberon, territoire habité et partagé !

J'intègre que collines, plaines, forêts et montagnes, sont des espaces partagés : de loisirs pour les uns, et de travail pour les autres. L'espace « naturel » est aussi un espace social. La présence du Loup gris est une réalité à laquelle les éleveurs sont obligés de faire face et contre laquelle se protéger.

J'ai conscience qu'ils utilisent des chiens de protection pour protéger leurs troupeaux et que je peux être amené à en croiser.

Je ne traverse jamais un troupeau !

Je ne traverse jamais un troupeau pour ne pas effrayer les bêtes et alerter le ou les chiens de protection. Je contourne le plus largement possible le troupeau pour montrer que je ne suis pas un danger.

Pas de panique !

Les chiens de protection sont impressionnants mais ne développent en général pas d'agressivité particulière vis-à-vis des humains ; ce ne sont pas des chiens d'attaque. Leur rôle est de dissuader tout intrus de s'approcher du troupeau. Ils viennent systématiquement à la rencontre des visiteurs en aboyant, afin de matérialiser un périmètre de sécurité autour du troupeau. Ils vont effectuer un « contrôle » de quelques minutes en s'approchant de moi afin d'évaluer si je représente une menace. Même si la rencontre avec ces chiens est assez impressionnante, il n'y a dans la majorité des cas aucun problème, dès l'instant où je comprends et j'accepte leur travail.

J'adopte les bons gestes !

Si un ou des chiens de protection viennent à ma rencontre, j'adopte de [bons réflexes](#).

Je ne cherche pas à fuir ou à leur tourner le dos. Je ne crie pas et ne fais pas de gestes menaçants. Je reste calmement immobile face au(x) chien(s) de protection et je me laisse examiner sans le(s) défier. Je suis à l'arrêt et reste calme et passif, je ne le(s) regarde pas directement dans les yeux, ne le(s) caresse pas. Je leur parle calmement, et leur dit qu'ils font bien leur travail, que tout va bien, et qu'ils peuvent retourner au troupeau (« c'est bien, bon chien, va aux brebis ! »).

À vélo ou à VTT, je m'arrête, je descends de mon vélo, puis j'attends patiemment la fin du « contrôle ». Le déplacement rapide, le bruit des roulements et de la chaîne énervent les chiens. Je repars donc calmement en poussant mon vélo et en contournant le plus possible le troupeau.

Si un chien est trop entreprenant, j'intercale un objet entre moi et lui, sans geste brusque, pour faire tampon (sac à dos, veste, chapeau, vélo...).

Je suis courtois !

Je comprends que ces chiens de protection, pour bien faire leur travail, sont dressés pour agir en autonomie, sans intervention humaine. Ils travaillent souvent en groupe et ne sont pas guidés à la voix. Je reste courtois avec les bergers qui ont énormément de travail et ne peuvent pas s'occuper de chaque visiteur qui passe. J'ai conscience que bien souvent les bergers ne sont pas les maîtres des chiens de protection ; ils appartiennent aux éleveurs qui possèdent le troupeau.

Je ne joue pas au plus fort !

Si un chien s'avère trop agressif et/ou que je ne peux pas contourner le troupeau du fait de la configuration des lieux, alors je fais demi-tour. Je laisse toujours le dernier mot au chien. Sa réaction dépend d'abord de mon propre comportement, il m'appartient donc d'éviter l'escalade en adoptant les bons gestes.

Je n'emmène pas mon chien dans les zones pastorales !

Il est toujours préférable d'éviter d'emmener son chien de compagnie en randonnée dans une zone pastorale. Si cette situation se présente tout de même, les chiens de protection vont vouloir aussi le « contrôler ». Je ne prends pas mon chien dans mes bras, et j'ai une laisse pour le tenir. Je ne laisse pas courir mon chien à travers la zone pastorale, ni s'approcher du troupeau. Je laisse les chiens de protection et mon chien communiquer entre eux, je ne cherche pas à m'intercaler même si j'ai peur pour mon chien. Si besoin, je lâche la laisse le temps que la communication s'établisse entre les chiens.

Être informé, pour ne pas stresser !

En randonnée, je peux croiser les chiens de protection un peu partout sur le territoire, y compris aux abords des villages. Je me renseigne avant de partir, auprès des offices du tourisme, de la Maison du Parc, des mairies, ou de l'ONF, si des troupeaux sont présents sur mon itinéraire. J'ai conscience que toutes les informations sur la localisation des troupeaux ne sont pas toujours disponibles, mais il est dans mon intérêt de collecter un maximum de renseignements avant d'entreprendre ma balade. Je peux aussi utiliser le site internet Chemins des Parcs <https://www.cheminsdesparcs.fr/> qui donne des précisions sur la présence de troupeaux selon les itinéraires.

Je signale un éventuel incident !

En cas d'incident (pincement, morsure, blessure sur mon chien), je peux le signaler auprès de la Direction départementale des Territoires de mon département et renseigner une [fiche incident](#).

Soutiens et partenaires

